

Comité de quartier Seine

2 octobre 2025

En préambule du comité de quartier, les techniciens d'Île-de-France Mobilités (IDFM) étaient présents pour présenter aux habitants les grandes lignes du permis d'aménager du T7 qui sera déposé très prochainement.

Madame le Maire a rappelé que les principaux objectifs de ce permis d'aménager étaient d'avoir un tram végétalisé au maximum et de préserver les parcs.

Pour retrouver la présentation faite en comité de quartier, nous vous invitons à consulter le document projeté à cette occasion en [cliquant ici](#).

- Un point a été fait sur les travaux de réouverture de l'Orge pour rappeler que le calendrier du chantier est tenu. Les espaces nus seront végétalisés au printemps et à l'automne 2026. La remise en eau est prévue en janvier 2026. La phase 2, qui concerne l'aménagement de la place de l'Orge devant la halle du marché, est toujours programmée pour le printemps 2026, avec la réalisation des puits de lumière et la désimperméabilisation du parking. S'agissant de la troisième phase, il a été précisé que le Syndicat de l'Orge travaille en lien avec Île-de-France Mobilités pour l'aménagement du parking Leclerc et que des éléments plus détaillés seront présentés ultérieurement.

Questions diverses T7

- Quel est l'itinéraire des pistes cyclables prévues dans le cadre du T7 ?
 - o Plusieurs aspects sont à prendre en considération. L'objectif des pistes cyclables est de relier les trois quartiers, mais aussi de créer des connexions avec les villes voisines. Néanmoins, il faut prendre en compte les contraintes des travaux du tram T7. L'enjeu est de pouvoir créer des itinéraires pendant et après les travaux. Un travail a déjà été engagé par un cabinet mandaté par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Plusieurs ateliers ont été faits avec les habitants ; le schéma est en cours d'élaboration.
- Comment seront gérés les flux sur l'avenue d'Estienne d'Orves (voitures, tram, bus, piétons, cyclistes) ?
 - o L'avenue d'Estienne d'Orves est ce qu'on appelle un site banalisé, c'est-à-dire qu'il y aura un partage de la voirie. Les véhicules légers et les bus circuleront sur la voie de tram. Seuls les vélos ne pourront pas circuler sur cet axe car leur présence est trop accidentogène du fait de la présence des rails.
- Le chantier du T7 aura-t-il un impact sur celui de l'hôpital ?
 - o Le quartier centre-ville ne sera pas impacté immédiatement par les travaux du tram. Le chantier de la future Cité de la santé aura lieu dans cet intervalle.
- Qu'en est-il de la sécurité du tram ?
 - o Une commission pilotée par la Préfète, réunissant les services de secours et de sécurité

(SDIS, police, etc.), a été mise en place pour valider les dispositifs proposés par IDFM. Le tram circulera en conduite à vue à vitesse réduite, avec un freinage d'urgence intégré. Des contrôles réguliers du matériel roulant sont prévus pour garantir la sécurité tout au long de son exploitation.

- Y aura-t-il davantage de traversées piétonnes sur la N7 ?
 - o Oui, six traversées seront créées, tous les 150 mètres à partir de la Pyramide.
- Où sera installée la base vie du chantier ?
 - o Elle sera située au niveau de l'IUT. À l'issue des travaux, l'IUT sera restitué.
- Le parc de la mairie restera-t-il accessible pendant les travaux ?
 - o Oui, l'accès piéton sera maintenu.

Réouverture de l'Orge

Un point a été fait sur les travaux de réouverture de l'Orge pour rappeler que le calendrier du chantier est tenu. Les espaces nus seront végétalisés au printemps et à l'automne 2026. La remise en eau est prévue en janvier 2026. La phase 2, qui concerne l'aménagement de la place de l'Orge devant la halle du marché, est toujours programmée pour le printemps 2026, avec la réalisation des puits de lumière et la désimperméabilisation du parking. S'agissant de la troisième phase, il a été précisé que le Syndicat de l'Orge travaille en lien avec Île-de-France Mobilités pour l'aménagement du parking Leclerc et que des éléments plus détaillés seront présentés ultérieurement.

Informations diverses

- Plantations à venir : prévues dans le secteur du « verger » de la ZAC des Bords de Seine, ainsi que dans l'aire de jeux de la rue Lucie Aubrac.
- Rue de Châtillon : l'enrobé du tapis a été refait.
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Seine : un nouveau médecin généraliste est installé depuis le 8 octobre.

Questions diverses

- Parcelle 78-80 rue Argeliès : le site sera nettoyé et clôturé au niveau du pont pour éviter les usages indésirables liés aux trafiquants. Un réaménagement de l'espace est actuellement à l'étude.
- Rue de Draveil : bâtiment à l'abandon
 - o Le service urbanisme a retrouvé le propriétaire via un avocat. Deux pistes sont envisagées : démolition ou nouveau projet proposé par le propriétaire.
- Square Lucie Aubrac : nuisances liées aux horaires d'ouverture
 - o La Ville va voir s'il est possible de faire un règlement du parc avec des horaires.

- Rue Argeliès : les trottoirs sont étroits et ne facilitent pas le passage des poussettes.
 - o Dans le cadre de l'étude menée sur les parcelles 78 et 80 rue Argeliès, réflexion pour voir ce qu'il est possible de faire. Néanmoins, l'élargissement des trottoirs dépend des contraintes d'alignement des bâtiments. C'est un sujet plus vaste d'urbanisme.
- Rue Germaine Tillion : est-il possible de mettre en place un double-sens cyclable ?
 - o OK, il suffit d'installer la signalétique.
- Distributeur de sacs pour déjections canines : une installation est prévue près du square Lucie Aubrac.
- Rue de Draveil : quid du local de l'Orphéon ?
 - o Ce secteur est concerné par une modification du PLU. Des réflexions sont en cours avec plusieurs opérateurs.